

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2021- 19h00

(Date de la convocation : 01/04/2021 - transmise le : 01/04/2021)

Membres élus : 15

Présents : 12

Absent excusé non représenté : M.CHÉRAMY Damien

Absentes excusées : Mme LEROY Sylvie, pouvoir à Mme JUTEAU Gisèle - Mme SCOCARD Audrina, pouvoir à Mme JOUANNET-LEFRANC Claude.

**Désignation Secrétaire de séance** : Mme Sabrina LELIARD

Monsieur le Maire indique que l'approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/02/2021 n'a pas été inclus à l'ordre du jour et envoyé tardivement, il demande son intégration et demande l'accord du Conseil municipal pour son approbation. Une correction sera apportée à la demande de Monsieur Mallet en questions diverses sur la possibilité d'un vote à bulletin secret au sujet des Éoliennes, Monsieur le Maire a donné son accord pour un vote à bulletin secret sur ce sujet dont la mise en place respectera le CGCT.

### Approbation du compte-rendu du 03/02/2021

<i>POUR -9</i>	<i>CONTRE : Scocard Audrina / Mallet Johan</i>	<i>ABSTENTION : Jouannet- Lefranc Claude/ Chevalier Sabrina / Darmigny Bertrand</i>
----------------	--	---

### **14-2021 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL : 17800**

le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion 2020 de la Commune du Gault Saint-Denis. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

<i>POUR 14</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

### **15/2021 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL 17800**

Sous la présidence de Madame Juteau Gisèle, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Principal 2020 de la Commune du Gault Saint-Denis qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2019	=>	80 208.00 €
Dépenses	=>	337 189.73 €
Recettes	=>	341 684.88 €
<b>Résultat de l'exercice 2020 =&gt;</b>		<b>84 703.15 €</b>

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2019	=>	118 399.12 €
Dépenses	=>	189 808.58 €
Recettes	=>	113 351.53 €

**Résultat de l'exercice 2020 => 41 942.07 €**

Hors de la présence de Monsieur David LEGRAND, Maire de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, adopte le compte administratif 2020 du Budget Principal 17800 de la Commune du Gault Saint-Denis.

Mise au vote

POUR 13	CONTRE	ABSTENTION
---------	--------	------------

**16-2021 : AFFECTATION DES RÉSULTATS- BUDGET PRINCIPAL 17800**

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David LEGRAND, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	113 351.53	189 808.58	-76 457.05
Fonctionnement	341 684.88	337 189.73	4 495.15
Total	455 036.41	526 998.31	-71 961.90

**2°) Résultat de clôture 2020**

Avec la reprise des résultats 2019 et les résultats de l'exercice 2020

Les résultats de clôture sont :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	118 399.12		-76 457.05	41 942.07
Fonctionnement	80 208.00		4 495.15	84 703.15
Total	198 607.12		-71 961.90	126 645.22

Les Restes à réaliser 2020 sont :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	144 065.82	89 879.55	54 186.27

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

article 001 : solde d'exécution d'investissement (D.I.) reporté :

41 942.07

(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :

0

(R.F.) article 002 : excédent antérieur reporté :

84 703.15

<i>POUR 14</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

### **17-2020 VOTE DES TAUX 2021**

Monsieur le Maire propose une révision des taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) pour l'année 2021.

Il est à noter qu'en application de la loi de finances pour 2021 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2021 n'est pas nécessaire.

Taxe Foncière Bâti (TFB) : 45.57 %

Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 40.86 %

soit un produit attendu de 254 666 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité ( 11 POUR, 3 CONTRE) APPROUVE la révision des taux d'imposition susvisés et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

<i>POUR 11</i>	<i>CONTRE 3 : Jouannet-Lefranc Claude / Mallet Johan / Scocard Audrina</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	--	-------------------

### **18-2020 : VOTE Budget Principal 17800 de La Commune du Gault Saint-Denis**

Monsieur le Maire, David LEGRAND, donne lecture de la proposition du Budget Principal 2021 de la Commune du Gault Saint-Denis et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 239 563.31 €

DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT => 523 666.45 €

Soit un total de 763 229.76 €.

**Cette proposition est adoptée à la majorité des présents.**

mise au vote

<i>POUR 11</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION 3- Jouannet-Lefranc Claude/ Mallet Johan / Scocard Audrina</i>
----------------	---------------	--

**19-2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT 17802**

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion 2020 du Budget Annexe Assainissement de la Commune du Gault Saint-Denis.**

**Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

<i>POUR 14</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

**20-2021 : Adoption Compte Administratif Budget 17802 " Assainissement" 2020**

Sous la présidence de Madame Juteau Gisèle, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2020 de la Commune du Gault Saint -Denis qui s'établit ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2019 => 41 125.99 €

Dépenses => 70 500.29 €

Recettes => 25 893.09 €

**Résultat de l'exercice => - 3481.21 €**

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture 2019 => 64 540.97 €

Dépenses => 44 052.38 €

Recettes => 41 089.73 €

**Résultat de l'exercice => 61 578.32 €**

**Hors de la présence de Monsieur David LEGRAND, Maire de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, adopte le compte administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement 17802 de la Commune du Gault Saint-Denis.**

<i>POUR 13</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

## 21-2021 : AFFECTATION DES RÉSULTATS- BUDGET ASSAINISSEMENT 17802

les résultats de clôture de l'exercice 2020 SONT :

### 1°) Exercice 2020

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	41 089.73	44 052.38	-2 962.65
Fonctionnement	25 893.09	70 500.29	-44 607.20
Total	66 982.82	114 552.67	-47 569.85

### 2°) Résultat de clôture 2020

Avec la reprise des résultats 2019 et les résultats de l'exercice 2020  
Les résultats de clôture sont :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	64 540.97		-2 962.65	61 578.32
Fonctionnement	41 125.99		-44 607.20	-3 481.21
Total	105 666.96		-47 569.85	58 097.11

Le Conseil Municipal approuve et affecte, à l'unanimité des présents, les résultats de clôture de l'exercice 2020 au Budget Assainissement 2021 :

Le report au compte 001 => 61 578.32 €

Affectation au compte R1068 => 0

Le report au compte 002 => - 3481.21 €

POUR 14	CONTRE	ABSTENTION
---------	--------	------------

## 22-2021 : : Budget Assainissement : remboursement des frais au Budget Principal

La Commune met à disposition ses moyens pour l'exercice de la compétence Assainissement ; le Conseil Municipal, après avoir détaillé l'ensemble des services utilisés par la partie Assainissement :

- 011 : Charges à caractère général ( et en particulier les articles 60611-60622-61551-6161-6168-60632-6261-6262-6068).
- 012 : Charges de personnel .

**DÉCIDE de fixer la participation du Budget Assainissement à 7% des dépenses des chapitres 011 et 012 du Budget Principal par an.**

Pour les années 2020 et 2021 : cette somme représente 7772.34 € arrondie à 7770.00 €/an pour 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ACCEPTE le remboursement du Budget Assainissement (17802) au Budget Principal (17800) des frais à hauteur de 15540.00 € TTC pour 2020 et 2021.

<i>POUR 14</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

#### 23-2021 - VOTE Budget Assainissement 2021- 17802

Monsieur le Maire, David LEGRAND donne lecture de la proposition du Budget 17802 "Assainissement" 2021 de la Commune du Gault Saint-Denis et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT       => 100 862.30 €  
 DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT   => 108 956.91 €

Soit un total de 209 819.21 €.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.**

<i>POUR 14</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
----------------	---------------	-------------------

#### Questions diverses :

MARE DE PLANCHEVILLE : une rencontre sur site a eu lieu avec le service de Mr Allard pour étudier le fonctionnement de la Mare, celui-ci établira un compte-rendu qui sera transmis aux conseillers.

CLASSEMENT DU RETABLE DE L'EGLISE : le retable de l'Église a été inscrit au patrimoine classé - contact va être pris avec le service du patrimoine pour connaître les droits et devoirs de la Commune à ce titre.

LA GAULOISE : Monsieur Darmigny et Monsieur Mallet demandent des informations sur un certain nombre de points de la part de l'Association ; Mr Legrand et Mme Leliard indiquent que l'association a été reçu à plusieurs reprises et que des réponses ont été fournies, un rendez-vous sera organisé pour préciser les points manquants.

Monsieur le Maire signale que des dégradations ont encore eu lieu sur le stade (buvette).

Mr Darmigny, représentant la commune auprès du SICTOM, indique que les taxes des ordures ménagères n'augmenteront pas cette année.

Mme Jouannet -Lefranc demande pourquoi la cour de l'école n'a pas été déneigée et dessalée complètement comme habituellement ; une réponse sera apportée au prochain conseil.

Mme Jouannet-Lefranc demande s'il y a eu des réunions Tourisme à la Communauté de Communes ; Mme Verbiese indique qu'une seule réunion a eu lieu concernant la taxe de séjour.

Mme Jouannet -Lefranc demande à Monsieur le Maire de lui indiquer son absence aux réunions du Pays Dunois pour exercer sa suppléance.